



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation initiale

OBJECTIFS

Le salarié Sauveteur Secouriste du Travail a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

À tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

PRÉREQUIS

Formation initiale : Aucun.

DURÉE

14 heures - 2 jours.

EFFECTIF

4 Minimum - 10 Maximum

MODALITÉS D'INTERSESSION

Possibilité de fragmenter la formation en demi-journée en fonction des impératifs de travail des apprenants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de pratique. En lien avec le plan d'action de prévention et le plan d'intervention SST. L'approche pédagogique utilisée est résolument participative, interactive et coopérative. Les apprenants sont mis en situation de réflexion et d'action.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Passage d'épreuves certificatives sanctionné par la délivrance du certificat SST sous condition d'une présence complète à la formation.

DURÉE DE VALIDITÉ

24 mois - Nécessité de passer une mise à jour des compétences de préférence avant la fin de validité du certificat.

Un dépassement peut être étudié au cas par cas.

ENCADREMENT

Formateur certifié par l'INRS à jour.



Solution Prévention Sécurité

Contenu de la formation

1. PRÉSENTATION DU SST

- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du travail ?
- Son rôle, ses domaines de compétences, ses limites d'intervention, le cadre juridique, les enjeux

2. LE SST DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger/phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque...
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

3. PROTÉGER

- Reconnaître les alertes transmises à la population et agir.
- Repérer des dangers dans une situation de travail.
- Repérer les personnes qui pourront être exposées aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

4. EXAMINER LA VICTIME

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5. ALERTER OU FAIRE ALERTER

- Transmettre les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une intervention efficace des secours.
- Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en oeuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

6. SECOURIR

- a) La victime saigne abondamment.
- b) La victime s'étouffe.
- c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux.
- d) La victime répond, elle se plaint de brûlures.
- e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- g) La victime ne répond pas, elle respire.
- h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
 - Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte.
 - Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant.

02.32.41.25.21 - contact@sps-formation.fr



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et Actualisation des
Compétences

OBJECTIFS

Le salarié Sauveteur Secouriste du Travail a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

À tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

PRÉREQUIS

Etre en possession d'un certificat d'acteur SST délivré par une entité habilitée

DURÉE

7 heures - 1 journée.

EFFECTIF

4 Minimum - 10 Maximum

MODALITÉS D'INTERSESSION

Possibilité de fragmenter la formation en demi-journée en fonction des impératifs de travail des apprenants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de pratique. En lien avec le plan d'action de prévention et le plan d'intervention SST. L'approche pédagogique utilisée est résolument participative, interactive et coopérative. Les apprenants sont mis en situation de réflexion et d'action.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Passage d'épreuves certificatives sanctionné par la délivrance du certificat SST sous condition d'une présence complète à la formation.

DURÉE DE VALIDITÉ

24 mois - Nécessité de passer une mise à jour des compétences de préférence avant la fin de validité du certificat.

Un dépassement est toléré selon les apprenants.

ENCADREMENT

Formateur certifié par l'INRS à jour.



Solution Prévention Sécurité

Contenu de la formation

1. PRÉSENTATION DU SST

- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du travail ?
- Son rôle, ses domaines de compétences, ses limites d'intervention, le cadre juridique, les enjeux.

2. LE SST DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger/phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque...
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

3. PROTÉGER

- Reconnaître les alertes transmises à la population et agir.
- Repérer des dangers dans une situation de travail.
- Repérer les personnes qui pourront être exposées aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

4. EXAMINER LA VICTIME

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5. ALERTER OU FAIRE ALERTER

- Transmettre les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une intervention efficace des secours.
- Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en oeuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

6. SECOURIR

- a) La victime saigne abondamment.
- b) La victime s'étouffe.
- c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux.
- d) La victime répond, elle se plaint de brûlures.
- e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- g) La victime ne répond pas, elle respire.
- h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte.
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant.